



Flash Info

M A I 2 0 1 1

N ° 1 4



Edito

Ce début d'année a été marqué par le résultat de la nouvelle consultation pour les marchés publics du SYDEVOM.

Les évolutions des tarifs sont extrêmement variables selon leur nature. Ainsi, le coût du verre reste stable. Pour le papier, les marchés très favorables conduisent à une baisse des coûts et de meilleures conditions de rachats. **Une tonne de papier ne va plus coûter à la collectivité mais lui rapportera un peu d'argent.**

Pour les emballages, les coûts de refus de tri augmentent à cause de l'évolution de la TGAP. Les coûts de collecte, eux, croissent du fait de l'augmentation des fréquences (l'augmentation du tri n'ayant pas été suivie d'une augmentation concomitante du nombre de colonnes)

La hausse la plus importante concerne le transfert des déchets, les collectivités les plus touchées étant les plus éloignées des sites de traitement.

Malgré un appel d'offres infructueux et deux négociations, il n'a pas été possible d'obtenir des prix similaires au précédent marché. En effet, les prix précédents étaient extrêmement favorables aux adhérents du SYDEVOM, une entreprise ayant même demandé en 2008, à rompre le marché. De plus, la formule annuelle de révision de prix en 2010 a conduit pour le traitement, à avoir des coûts inférieurs à ceux d'origine et pour le transport, à baisser les coûts de prestation.

Nous nous attendions donc à une hausse mais pas de cette importance du moins sur certains quais.

Le SYDEVOM et les membres de la commission d'appel d'offres regrettent cette hausse qui résulte de l'augmentation du carburant, et du manque d'attractivité des petits quais. Ceux-ci nécessitent une mise à disposition de matériel conséquent au regard du tonnage à transférer et de la durée du marché et ne permettent pas, en l'état, d'attirer des entreprises plus petites avec des coûts plus réduits. Le SYDEVOM envisage une nouvelle consultation sur d'autres modalités pour réduire ces coûts.

Concernant l'année 2010, les grandes lignes du « rapport déchets » ont été présentées au comité syndical du 31 mai :

- les coûts moyens de transfert et traitement ont baissé par rapport à 2009 malgré une augmentation de la TGAP (formule de révision de prix très favorable).
- la tendance à la légère baisse du tonnage d'Ordures Ménagères se confirme
- la quantité d'emballages ménagers hors verre continue sa progression,
- par contre, c'est la première année que le tonnage total de verre diminue (-5%). Cela pourrait provenir d'une part, du mauvais début de saison touristique; d'autre part d'une tendance de changement d'emballages pour le conditionnement de produits qui passent du verre au plastique (certains jus de fruits, une grande marque d'eau minérale,..). Il n'empêche qu'il reste encore au moins 20 kg de verre par habitant en moyenne qui finissent malheureusement à la poubelle.

Plus que jamais, il est important de réduire la quantité de déchets et d'améliorer le tri. A cet effet, le diagnostic lié au programme de prévention avance. Des échantillons d'ordures ménagères vont être caractérisés pour déterminer notamment la fraction qui aurait pu être triée et celle qui aurait pu faire l'objet de mesures de prévention. Cela permettra de mieux cibler les actions de prévention.

Il est important, que tous ensemble, nous conjuguions nos efforts pour une meilleure maîtrise des coûts et une amélioration du tri et de la prévention.

Bilan des journées portes ouvertes Centre de tri et de stockage des déchets ménagers

Dans le cadre de la semaine du développement durable, une journée porte ouverte a été organisée le mercredi 6 Avril 2011 au centre de tri de Manosque et le vendredi 8 Avril 2011 au centre de tri et au centre d'enfouissement du Beynon.

Environ 50 personnes ont fait le déplacement. Elles ont pu ainsi visualiser les différentes étapes du tri des emballages ménagers. Les ambassadeurs du tri du SYDEVOM étaient également présents pour répondre à leurs questions.

Au cours de cette journée, ont principalement été abordés les thèmes suivants :

- ✓ les consignes de tri
- ✓ les différentes filières de recyclage,
- ✓ l'opération compostage du SYDEVOM
- ✓ La réduction des déchets à la source



Le SYDEVOM à votre rencontre

✓ **Samedi 7 Mai**, stand à la fête Jardin et Nature à Saint Vincent-sur-Jabron.

✓ **Samedi 21 Mai**, stand Place du Marché à Digne-Les-Bains dans le cadre de la quinzaine du commerce équitable sur le thème : "une seule planète"

✓ **Dimanche 22 Mai**, stand à la Foire aux Fleurs et aux Senteurs de Seyne-Les-Alpes

✓ **Jeudi 2 Juin**, stand à la Foire Paysanne de la Brillanne

✓ **Dimanche 5 Juin**, stand dans le cadre des journées de l'environnement à Pierrevet.

✓ **Samedi 11 Juin**, stand au festival de "Jazz sous les arbres" au Brusquet.

Le service communication du SYDEVOM a, notamment, pour mission de sensibiliser les usagers aux gestes de tri et de prévention.

L'équipe du SYDEVOM est disponible pour tenir des stands et aider à la mise en place d'actions (tri, gobelets réutilisables...) sur vos différentes manifestations.



Compostage de village à Saint-Geniez

La commune de Saint-Geniez soucieuse de protéger son environnement et de créer un espace de vie et de partage a créé un verger patrimonial communal. Afin de donner une dimension écologique complète à cet espace, la municipalité souhaitait mettre un place un dispositif permettant à l'ensemble de sa population de composter.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du projet R2D2 de réduction des déchets porté par le Pays Sisteronais Buech, Saint-Geniez s'est dotée de deux composteurs en bois.

Le dispositif a été présenté aux habitants le mardi 27 Avril 2011 par Benjamin Tocon du pays Sisteronais Buëch. Chaque habitant du village s'est vu remettre un bio-seau et

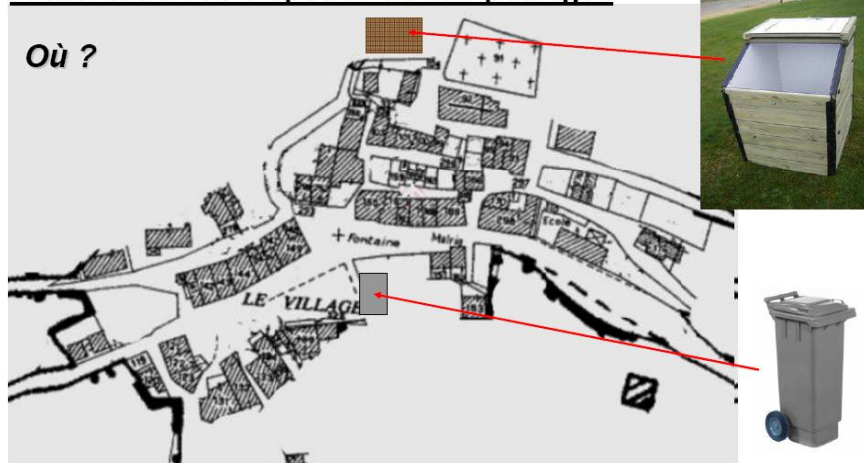
un guide du compostage afin de participer et d'adhérer facilement à cette démarche.

Chaque habitant de Saint-Geniez a ainsi la possibilité de valoriser ses déchets fermentescibles et de prendre part à la maîtrise des coûts liés à la gestion des déchets.

Le principe est simple : les habitants remplissent chez eux leur bio-seau, puis vont le vider dans un bac de regroupement situé au cœur du village. C'est ensuite l'employé communal qui vide ce bac dans les composteurs situés près du verger communal.

A terme, 16 tonnes par an seront ainsi détournées du circuit de collecte des ordures ménagères et valorisées localement sous forme de compost pour le verger communal.

Présentation du dispositif de compostage :



Veille législative

Arrêté déchetteries : nouveau projets

Un nouvel arrêté à venir relatif aux déchetteries risque de modifier les procédures administratives tant pour les déchetteries existantes que pour celles en cours de création. Les surfaces concernées intègrent les espaces verts (ce qui n'est pas le cas actuellement). Pour rappel, les seuils du projet de décret sont les suivants.

Ainsi, les installations dont la surface est :

- ▶ supérieure ou égale à 4 000 m² seront soumises à autorisation.
- ▶ supérieure ou égale à 2 000 m² mais inférieure à 4 000 m² seront soumises à enregistrement.
- ▶ supérieure ou égale à 100 m² mais inférieure à 2 000 m² seront soumises à déclaration avec contrôle périodique.

Ce projet renforce notamment les normes de sécurité (garde-corps, circulation, local déchets dangereux..). Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <http://www.amorce.asso.fr/Arretes-decheteries-nouveau.html>

Réglementation DEEE

La réglementation en matière des Déchets d'Équipement Électrique et Électronique précise que les sites d'entreposage de ces déchets sur sites de traitement ou station de transit doivent posséder des aires appropriées revêtues de surfaces imperméables munies de dispositifs de collecte des fuites et, le cas échéant, de décanteurs et déshuileurs-dégraisseurs ; si nécessaire, ces aires sont couvertes.

L'Arrêté du 23/11/05 relatif aux modalités de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques pris en application de l'article 21 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 est consultable à l'adresse suivante :

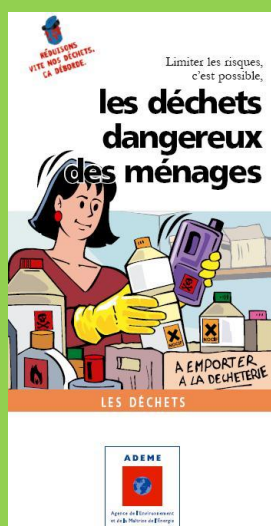
http://aida.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.1635



Une REP pour les déchets dangereux des ménages

La création d'une Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les déchets dangereux des ménages a été réaffirmée dans les Grenelle II de l'environnement au 1^{er} janvier 2011. Sur le même principe que les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) une éco-taxe ainsi qu'un nouvel éco-organisme seraient créés, il pourrait voir le jour mi-2011.

Les déchets dangereux des ménages, c'est-à-dire les produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement, devront être identifiables facilement. Les consommateurs paieront une éco-contribution à l'achat qui permettra de financer une filière complète de recyclage de ces déchets.



Point sur le programme "prévention"

Dans le cadre de ses actions en faveur de la réduction et de la prévention des déchets, le SYDEVOM s'est formellement engagé le 10 décembre 2010 dans un programme de prévention des déchets en partenariat avec l'ADEME. L'objectif de la première année est de réaliser un diagnostic du territoire, d'élaborer un programme de prévention et de réaliser une analyse des coûts. Un rapport qui déterminera le versement des aides doit être remis à l'ADEME début octobre 2011.



Le SYDEVOM a sollicité le soutien d'un bureau d'études pour l'élaboration du diagnostic territorial. Le bureau d'études, Cécile LEDIOURON et Christel LEROY ont rencontré une dizaine d'acteurs (Chambres consulaires, associations de commerçants et de protection de l'environnement, la ressourcerie de Haute Provence, ...) et des entretiens téléphoniques auront lieu partir de mi-mai.

Une réunion de lancement du programme de prévention s'est tenue lieu le 5 Avril 2011 en présence notamment de: collectivités, pays, chambre consulaire, service de l'état, équipe pédagogique, associations, grandes et moyennes surfaces, ressourceries ... Elle a été l'occasion de présenter le projet et d'expliquer aux différents acteurs le rôle qu'ils pouvaient jouer. Une cinquantaine de personnes était présentes.

Pour compléter le diagnostic, une enquête d'opinion auprès de 200 personnes sera réalisée. Par ailleurs afin de déterminer avec précision les gisements d'évitement possible, il est apparu opportun de mener une campagne de caractérisation des ordures ménagères (MODECOM) qui se déroulera vraisemblablement début Juillet.



Des groupes de travail vont être organisés début juillet et mi septembre afin de favoriser l'émergence de projets. Ils seront organisés autour de différents thèmes : tourisme, commerçant, éco-exemplarité, famille ...

Le SYDEVOM fixera prochainement les dates et fournira le calendrier prévisionnel aux différents acteurs impliqués.

Les projets du SYDEVOM en cours

Afin d'améliorer la communication en matière de tri et de prévention vers les usagers, le SYDEVOM a lancé diverses consultations

Les mémotris

Pour la réédition des mémotris multilingues, une consultation a été lancée courant mars. Les 30 000 exemplaires commandés ont été livrés dans les locaux du SYDEVOM le 2 Mai 2011. N'hésitez pas à en demander pour mettre dans vos mairies, offices de tourisme, et tous les lieux accueillant du public.

Sur le même principe une affiche spéciale camping a été créée à la demande du Syndicat Départemental des Hébergements en Plein Air (HPA).

Voir sur ce point article page 8

EN VRAC ; PAS EN SAC
 Bouteilles et flacons en plastique, EN VRAC
 Plastic bottles , BULK
 Plastikflaschen, UNVERPAKT
 Plastic flessen en flacons, ONVERPAKT
 Bottiglie e flaconidi plastica, METTERLE SEPARATAMENTE

Cartons, briques alimentaires, EN VRAC
 Cardboard packaging, drinks packs, BULK
 Pappverpackungen, Tetra Packs, UNVERPAKT
 Karton en kartonnen verpakkingen, ONVERPAKT
 Scatoloni di cartons, Tetra Packs, METTERLE SEPARATAMENTE

Emballages métalliques, EN VRAC
 Metal cans, BULK
 Metallverpackungen, UNVERPAKT
 Metalen verpakkingen, ONVERPAKT
 Imballaggi metallici, METTERLE SEPARATAMENTE

Bouteilles et pots en verre
 Glass
 Glas
 Glazen potten en flessen
 Bottiglie e vasetti di vetro

Papier, journaux, magazines
 Newspaper, magazines
 Zeitungen, Papier
 Kranten tijdschriften en folders
 Giornali, riviste, carta

Merci Thank you Danke Bedankt Grazie

La stratégie de communication

Afin d'améliorer et d'harmoniser la communication et la sensibilisation du public, le SYDEVOM a lancé le 27 Avril 2011 une consultation en vue de la définition d'une stratégie de communication.

La remise des offres a eu lieu le 19 Mai 2011 à 12h. 9 entreprises ont répondu. Leurs offres sont en cours d'analyse.

L'entreprise retenue a pour objet d'assister l'équipe dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication du SYDEVOM dans le domaine du tri et de la prévention des déchets.

Le prestataire devra notamment prendre un compte les outils de communication existants et les actions déjà mises en place en matière de tri et prévention, les classer par ordre de pertinence et apporter son expertise afin d'améliorer les supports de communication déjà utilisés.

Le prestataire devra ensuite proposer une stratégie de communication et conseiller le SYDEVOM sur ses futures actions, en lui indiquant les actions qui lui semblent prioritaires.

En fonction de la stratégie de communication retenue, le bureau d'études devra concevoir les outils nécessaires au développement de la communication (tri et prévention) et proposer au SYDEVOM différentes options.

Les différentes actions programmées dans le cadre plan de communication (charte graphique, mascotte prévention, lettre tri-prévention, film pédagogique, gobelets réutilisables estampillés, opération stop-pub, sac cabas prévention) ... font partie des objectifs de ce marché.

Les Autocollants colonnes et bacs de tri

Dans le cadre du plan de communication 2011, il a été décidé d'élaborer de nouveaux autocollants pour les colonnes et bacs de tri. Après recensement des besoins des collectivités adhérentes, le SYDEVOM a décidé de créer deux modèles d'autocollants (de dimensions 13 x 40 cm et 35 x 14 cm) pour satisfaire le plus grand nombre.

Après consultation, les maquettes ont été envoyées au prestataire retenu. Les nouveaux autocollants devraient être livrés au SYDEVOM au cours de l'été.

Nous vous tiendrons informés des modalités de livraison.

Dans ce bac, déposez
uniquement vos

EMBALLAGES VIDES

A jeter dans votre poubelle
habituelle :
tous les autres plastiques (pots de yaourt,
films, barquettes...)

Un doute ? Jetez avec vos
ordures ménagères

Bouteilles et flacons



Briques alimentaires



Boîtes métalliques



Cartons





SYDEVOM

Le SYDEVOM de
Haute-Provence

traite et recycle vos
déchets.

Ensemble, le tri
avance.

Avec le soutien de :



CONSEIL
GENERAL
ALPES DE HAUTE-PROVENCE



ECO
EMBALLAGES

Tous ces emballages seront re-triés à la main,
ne pas déposer d'objets dangereux ou de verre

Bilan des réunions avec les Campings

Les 3, 4 et 10 Mai 2011, à la demande du Syndicat Départemental des Hébergements en Plein Air (HPA), le SYDEVOM a organisé, au profit des personnels de camping, trois réunions de sensibilisation au tri sélectif, à la prévention et réduction des déchets et au compostage.

Celles-ci ont eu lieu à Peyruis, Riez et Castellane.

Etaient conviés les directeurs et personnels administratifs et techniques des campings. **Plus de 125 personnes ont assisté aux conférences.**

Les principaux thèmes abordés : les coûts des déchets ménagers, les consignes de tri, les filières de valorisation et la réduction des déchets.



Après projection d'un diaporama, Mme HUBER (Directrice du SYDEVOM) et Charlotte CONCIATORE (Ambassadrice du tri) ont répondu aux nombreuses questions des personnes présentes qui ont été visiblement très intéressées par le sujet. Les thèmes les plus abordés ont été :

- ✓ Les consignes de tri,
- ✓ Les problèmes techniques concernant les points d'apport volontaire,
- ✓ La mise en place de composteurs dans les campings ...

Point sur le contrat Eco-Emballage et les nouveaux marchés

Le nouveau contrat Éco-Emballage dont le cahier des charges est fixé au niveau national sera soumis au vote du comité du 31 mai. Une présentation succincte du rapport déchets y sera jointe.



Un nouvel appel d'offres concernant le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif a été engagé fin 2010. A compter du 1^{er} Mars 2011, le coût du relevage et du tri du papier (Journaux, Revues, Magazines) est fixé à 84,20 € TTC la tonne et le rachat à 95 € (coût plancher 70€). Chaque tonne collectée rapportera une recette nette de 10,81€ à laquelle s'ajoutent les 15€ de soutien à la tonne reversée par Eco-folio (ces soutiens ecofolio devant à l'avenir augmenter).



Le tri et le recyclage du papier permet donc une recette nette de 25 € la tonne comparée au coût du traitement des ordures ménagères situées entre 170 et 250. Il ne faut donc pas hésiter à investir dans des colonnes à papier et inciter les particuliers, les collectivités et les entreprises à trier leur papier.

Pour le verre, le prix est similaire à celui de 2010. Une tonne de verre collectée coûtera 49,5 € HT et 4,5 € HT pour la plateforme de stockage. Le prix est de 56,97 € TTC pour une recette estimée de 25,7€ soit un coût net à la tonne de 31,27€ TTC ce qui reste faible par rapport au coût de traitement des ordures ménagères.

Pour le tri des emballages, il y a eu une légère hausse de 2,5%, dorénavant le coût sera de 230 € HT. Le coût des refus de tri progresse de façon similaire et sera facturé à 83,5 € HT la tonne.

Pour les ordures ménagères, on observe une hausse importante sur le transfert. Cela est d'autant plus sensible que les coûts du précédent marché étaient très favorables pour les collectivités. La difficulté vient aussi d'un manque d'attractivité de ce type de prestation qui nécessite pour certains qu'ais un investissement important au regard du tonnage à transporter. De plus, le prix du gasoil a considérablement augmenté et impacte fortement les coûts de transport.

Rapport déchets

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales fait obligation au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale de présenter à son conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets.

Ce rapport doit contenir les informations techniques et financières relatives à la gestion des déchets sur le territoire, il doit être réalisé pour le 30 Juin et diffusé auprès des élus et des usagers.

L'équipe du SYDEVOM peut vous aider et fournir les données nécessaires en matière de statistiques de tri, de coûts de traitement (compétence SYDEVOM), ainsi que les filières de recyclage en place... Pour toute demande de renseignements, contactez le service communication à l'adresse suivante : sydevom-com@wanadoo.fr

Fonctionnement du centre de tri du Beynon



Arrivée des déchets d'emballage et stockage dans des alvéoles

Transport sur trémie

Passage dans un tromel qui élimine les déchets de petite taille (< 5 cm de diamètre)

Tri automatique (via électro-aimant) des emballages en acier (y compris les couvercles des boîtes de conserve).

Acheminement sur la cabine n°1 : pré-tri manuel des refus les plus importants (sacs poubelles, bidons de produits dangereux,...)

Transport sur trémie



Pré-tri optique des bouteilles plastiques de PET clair et foncé

Tri manuel des emballages (PEHD, cartonnage et aluminium)



Séparation manuelle des bouteilles en PET clair et foncé

Compression des déchets via une presse sous forme de balles et stockage en attendant l'acheminement vers les filières de recyclage

